Indian and Northern Affairs
Affaires indiennes et du Nord

Statement by the Honourable Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development on

- Indian Education

Presented to the Standing Committee of the House of Commons on Indian Affairs and Northern Development
Ottawa, May 24, 1973

E96.2
S73
c.1

C.3

LIBRARY
DEPT. OF INDIAN AFFAIRS
AND NORTHERN DEVELOPMENT
JAN 26 1982
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES
ET DU NORD CANADA
BIBLIOTHÈQUE

STATEMENT ON EDUCATION

The report on Indian and Eskimo education tabled by the Standing Committee of Indian Affairs and Northern Development in June, 1971, has been a positive and constructive force in the changing direction of policies and programs in native education. The report was based on numerous discussions, interviews and investigations and contained comments by educators, Indian leaders and public officials. In its recommendations the report identified and singled out certain areas in education which are of major concern to the native people in this country.

The publication of the report came at a time of intensive searching by native leaders and organizations for a philosophy of education which would be rooted in their own culture and value systems and yet articulated with the economic demands of today's world. In the past few years, Indian organizations from every region in Canada have prepared reports on education and given expression to what they consider important in the education program for their children and their communities.

The Department has had submissions from the Alberta Indian Association, The Manitoba Indian Brotherhood, the Union of Ontario Indians, the Association of Iroquois and Allied Indians, Grand Council Treaty No. 3 and the Yukon Native Brotherhood. We have received valuable comments in letters, meetings and in various ways from the Union of British Columbia Indian Chiefs, the Federation of Saskatchewan Indians, the Nova Scotia Indian

...2

Association, the Union of New Brunswick Indians, the Indian Association of Quebec and Indian education committees and associations. The National Indian Brotherhood also have provided us with their ideas in papers, letters and at meetings.

During this same period the Department has been re-examining its education policies in dialogue with the native people at regional and national levels.

I have visited many Indian communities, held open forums in many different places and settings. Always education is a prime topic for discussion.

We want to see native people making their own decisions and becoming fully involved in education. I know that when parents are closely and deeply involved with schools, the children get more support for their educational endeavours. That kind of two-way communication makes education more useful and more effective. Only when the people are involved can the classroom reflect the culture of the students. Only when culture is taken fully into account, can education be fully rewarding.

The Standing Committee stressed this in their report and I agree entirely. In some instances, their recommendations reinforce and strengthen existing policies and in others they point to new directions.

I share the Committee's deep concern over native pupils' problems, the school drop-outs and the low numbers who reach the higher grades. I will do everything in my power to remove the underlying causes of early school

...3

leaving and to help young native people prepare themselves for a wider range of employment opportunities. We will do this in partnership with the Indian and Inuit people and all others who are concerned. In the last two years for example the Indian people and the Department together have developed instructional materials for a more meaningful curriculum; native instructors are teaching native languages in both reserve and provincial schools; increased numbers of four and five-year olds attend band-operated kindergartens; and over two hundred Indian social counsellors have been trained and are now employed assisting with the social problems encountered by students.

The policy paper "Indian Control of Indian Education" presented to me last December by the National Indian Brotherhood is the culmination of the search for a new direction in native education. I will leave it to Mr. George Manuel, President of the National Indian Brotherhood, to talk to you about this new policy paper which he and his colleagues have developed.

Let me say, however, that I and the staff of my Department consider the Brotherhood's paper as a significant milestone in the development of Indian education in Canada. I have given the National Indian Brotherhood my assurance that I and my Department are fully committed to realizing the educational goals for the Indian people which are set forth in the Brotherhood's proposal. In consultation and co-operation with the Indian organizations, my Department will begin immediately to effect the educational changes for the Indian people that they have requested.

...4

To achieve our objectives, new policies and programs must be developed. The new philosophy must be conveyed to our education personnel at every level. Attitudinal changes in our personnel and in society at large will require full co-operation of the Indian people in a concerted effort. Appropriate authority has already been obtained to transfer education programs to Indian bands. Discussions are being held with Treasury Board, the Public Service Commission, with the Public Service Alliance of Canada and with representatives of the Indian people to ensure that the interests of present staff employed on these programs are protected with respect to employment opportunities, salary rates and accumulated benefits.

The Brotherhood's policy paper deals with all areas covered by the recommendation of the Standing Committee's Fifth report. In summary, the issues brought out in the Fifth report were:- the need for increased involvement of native people in educational decisions for both federal and provincial systems; ways and means of providing native cultural content and native languages in school programs; the need for special training programs for native education staff; and improved post-school services particularly for university students. I accept in principle the recommendations of the Standing Committee's report but I want to give them the new emphasis dictated by the Brotherhood's paper.

Accordingly, to the extent that the Band Councils and local Indian education committees desire, they can assume the control of the Indian education program and can give it the direction they wish with assistance and support from the Department. There will be a changing role for the

Department's Education services from that of an administrative function to one of providing professional service under Indian direction. We are prepared to effect changes in our organization and in our procedures which will assist in implementing the National Indian Brotherhood's policy in ways acceptable to the Indian people and in co-operation with them.

Specifically, the Department's immediate effort in native education will be in the following directions:

1. The Department will do everything possible to involve native people in school management and administration. It is now possible for Band Councils to manage, in part or as a whole, education programs both in-school and post-school. On request from Band Councils, my officials are ready to work out suitable arrangements for the transfer of control of education programs that bands wish to operate and for the required training to operate these programs.

   There are already communities where the Indian people have taken the initiative and are now in the process of becoming involved directly and fully in the education of their children. At Blue Quills the Indian people have taken over the operation of the school and residence. In Saskatchewan, at the request of the Indian people, we have resumed management of some federal schools which the province took over a few years ago. Eventually, Indian people will be operating these schools as well as others across the country. The

Department will be responsible for providing the facilities required for these education programs with the full involvement of Indian Bands in the planning process.

An Indian Education staff member has been given the responsibility of assisting Department staff and Bands in arranging for the transfer of control. In working out procedures the Department will not act unilaterally and the onus will be on individual bands to decide how far and how quickly they wish to assume control. Where requested, Band Councils and Education Committees will be provided training in school board management and administration.

Funds are also available for Bands to research and examine local education programs and to develop experimental and innovative projects. In the past year over twenty research and experimental projects in education were undertaken, most of them under Indian direction. They covered the areas of curriculum studies, pre-school, native language instruction, school planning and administration and post-school services.

2. There will be no transfer of the federal education program to a provincial system without the clear consent of the Indian people who will be fully involved from the initial planning to the final signature of the tuition or capital agreement; any provincial responsibility in Indian education will be derived from agreements between Band Councils, provincial authorities and the federal government.

...7

In the case of existing tuition agreements, band councils may at any time negotiate terms anew with provincial school boards. To improve services in connection with existing capital agreements, my Department is ready to assist band councils in the negotiation of tuition agreements through which the bands' requirements can be met. These services may include language teaching, curriculum enrichment, special counselling services and other programs desired by individual bands.

Sixty percent of Indian school children attend schools operated within the provincial systems and it is essential that those systems act to make education more consonant with Indian needs. I have already met with the Ministers of Education of the Provinces to discuss ways in which we can reinforce provincial programs for Indian students. I asked them to involve Indian people in the education of their children. We must have teachers and curricula which relate to the culture of the home or much effort will be wasted. This can only happen when the Indian people are involved in the schools and when they are adequately represented on provincial school boards.

In regard to curriculum enrichment there has been a positive response from the provinces. The Department of Education in British Columbia, Manitoba and Ontario have Indian consultants on staff and most provinces have some specific programs related to native educational needs.

...8

Most provinces either have or are planning legislation to enable Indian people to be elected to provincial school boards. There remain difficulties, however, regarding official representation from Indian communities and also on the degree of permissiveness which Boards have in implementing the legislation. I hope that in the near future the provinces and Indian bands can find ways to negotiate arrangements which are acceptable to the native people and which will give them a real role in decision making concerning their children. In this connection, my Department will provide liaison and whatever assistance is necessary.

I have also discussed required changes in native education with the Commissioners of the Yukon and the Northwest Territories respectively. Members will recall that the Yukon government completed recently a study on education in the Territory in which Indian needs were prominent. The new educational policy of the Yukon government includes the establishment of local school committees with enhanced duties and responsibilities in school staffing and programs. It will initiate curriculum modifications suited to Indian needs and will expand teaching of native languages and crafts.

In the Northwest Territories the new curriculum which emphasizes native content and native language instruction has received much publicity. Some years ago my Department developed native enriched

...9

school programs and materials and started in the Territories the first native teacher training program in Canada. The Territorial Government has expanded these programs and has included opportunities for instruction in the native languages.

3. The Native Cultural/Educational Centres Program was announced in June, 1972. This program provides financial grants in response to project proposals initiated by native people. The projects provide for native cultural retention and rejuvenation while encouraging new educational developments which are compatible with that culture.

A secretariat in my Department co-ordinates the total program and works directly with native groups to arrange the grants to set up new Cultural/Educational Centres or to provide continuing financing for already established Centres.

Forty-two million dollars has been allocated for the development of native Cultural/Educational Centres during the next four years. To date, nine centres have been approved and have received grants. They are: The Yukon Native Cultural/Educational Centre in Whitehorse, Yukon Territory; The Old Sun Centre, on the Blackfoot Reserve at Gleichen, Alberta; the Alberta Indian Association Centre at Edmonton, Alberta; the Saskatchewan Indian Centre at Saskatoon,

Saskatchewan; the Kewatinung Institute at Sault Ste. Marie, Ontario; the Native North American Studies Institute at Montreal and La Macaza, Quebec; the Nishnawbe Institute in Toronto, Ontario, and the Heritage Centre in Fredericton, New Brunswick. Several other proposals from various parts of Canada are now under consideration by the secretariat and I expect to be able to announce further grants in the near future.

I see the Centres as places and programs in which the cultural heritage of native people will be restored, strengthened, and transmitted both to native people and to the total Canadian society. These Centres can also be a resource for new educational probes to make education for native people more relevant. If these goals are achieved, a very real contribution will have been made toward the development of the deserved pride and self-esteem of native people in Canada.

4. Special efforts are underway to adapt curricula to Indian needs and to enrich school programs with Indian content. Many outstanding teaching units have been developed on the historical background, customs and culture of various Indian tribes. There are several Indian studies programs conducted in both federal and provincial schools. At the Ermineskin School, Alberta, parents, students and teachers are developing Cree instructional materials and methods.

...11

At Lac La Ronge there are special programs for native children in mathematics and ecology. Four major curriculum kits on Canadian Indians have been developed for school use, three of them under Indian direction.

In a number of these developmental studies the staff from university faculties of education are invited to work with Indian parents and teachers to produce course units related to Indian needs. Across the country Indian people have formed local curriculum committees to further this work. There are also Indian education resources centres in each Region to assist schools in developing programs and materials for courses in Indian history and culture.

Special emphasis is being placed on the provision of pre-school classes, with the use of the native language where the parents so request. Indian people are invited to operate pre-school classes under funding arrangements with the Department. On Manitoulin Island an experimental program for three-year olds is being conducted by local people assisted by the Ontario Institute for Studies in Education with funding shared between the Province of Ontario and my Department.

My Department will also assist teachers in provincial schools to take courses in inter-cultural education. By 1975 it is planned that all teachers in federal schools will have taken courses in inter-cultural education and native studies.

...12

5. At the request of Indian bands and organizations native language instruction is being provided in an increasing number of schools both federal and provincial. Training programs for native language instructors have been established and research projects are underway to collect native stories and to develop dictionaries and grammars for various Indian linguistic groups.

In British Columbia, language research is being conducted in at least fifteen tribal areas. The elderly are telling Indian stories and legends; their children and grandchildren record the stories on tape and in writing; they translate them into English and store them by computer. By this means native story collections for schools and other groups both Indian and non-Indian are readily available. In other provinces, native language committees conduct language research and provide instruction in the local native languages.

The number of teachers and teacher-aides who are fluent in the native language of the community will be increased. Specialized teacher training programs to increase the number of qualified Indian teachers are provided at Chicoutimi, Brandon, Saskatoon, Calgary and others will be established in the near future.

6. In the last six years the number of Indian students attending university has increased five-fold from about 150 in 1967 to almost 800 this year. This is attributable primarily to the aspirations of Indian people for higher education and professional development. Secondly, the special arrangements made by the universities for

mature matriculants allows capable adults whose early education has been interrupted to enrol in universities.

My Department provides a living allowance to university students based on the Department of Manpower's Training Allowance Schedule which ranges from $51 per week to higher amounts in relation to the number of dependents. In addition, funds are provided for tuition, travel and in some cases for clothing or special equipment.

In most university locations there are counselling and tutorial services available from the university or from Departmental counsellors in the community. For all special university programs for native people a counselling component is an integral part of the program.

In conclusion, my Department is planning a continuing dialogue with the National Indian Brotherhood, the provincial Indian Associations and local Band Councils and Education Committees. Implementation will not be rushed nor forced nor otherwise brought into existence except as requested by Indian parents or bands or other local community organizations representative of Indian parents. The Department desires to work constructively with Indian communities on a partnership basis which encourages full, free and frank discussion and which places major responsibility for educational decisions and directions in the hands of the Indian community concerned. The Department's role will increasingly become that of a service function to which Bands can turn as they feel the need for consultation, for

discussion, and for provision of specialized educational services; however, the control and responsibility will rest with the Bands to chart their educational course seeking whatever assistance they require from whatever source they desire.

I recognize that a policy irrespective of how well conceived cannot be perfect for all time or for all situations at a point in time. Clearly we will expect and desire that the N.I.B. will, from time to time, update and modify its educational policy and that the application will vary from community to community as communities see and express the need for change in the educational offering.

The Standing Committee's report referred to the desirability for "models of excellence" in native schooling. In the publication "This Magazine Is About Schools", a writer asks "Isn't excellence something that happens by itself when a human being is given room to grow - and a reason for growing?". It is my hope that from this time on the native people in Canada will feel they have at last been given room to grow with clear reason and with aspirations that are ultimately fulfilled.

April 13, 1973

INDIAN EDUCATION STATISTICS NOTES FOR MINISTER

Table 1 Indian Student Enrolment - Kindergarten, Elementary, Secondary and Post-Secondary for 1960, 1965, 1968, 1971 and 1972

	1960	1965	1968	1971	1972
Kindergarten	2,911	3,660	5,699	8,206	8,215
Elementary (Grades 1-6)	31,225	38,929	40,331	43,036	43,242
Secondary (Grades 7-12)	7,493	12,280	15,045	19,822	20,796
University	91	177	247	639	Not available
Vocational Training	356	1,244	2,019	5,555	Not available
Upgrading	60	1,387	1,443	10,580	Not available
Adult Education	400	2,753	13,142	24,745	Not available

Table 2 Student Retention - Elementary, Junior Secondary and Senior Secondary Percentage for 1967 and 1972

	1967	1972
Percentage completing elementary school (grade 6)	71%	80%
Percentage completing junior secondary school (grade 8)	48%	59%
Percentage completing senior secondary school (grade 12)	10%	16%

Table 3 Indian Student Progress - by Age and Grade for 1971

	1971
Students in expected grade for their age	40%
Students in advanced grade for their age	2%
Students in lower grade for their age	58%

Table 4 Indian Students Place of Residence - While Attending School for 1969-70 and 1972-73

	1969-70	1972-73
Students attending school from home	82%	85%
Students attending school from student residence	12%	7%
Students attending school from boarding home	6%	8%

Table 5 Local Indian Education Committees - For 1967-68 and 1972-73

	1967-68	1972-73
No. of Education Committees	72	246

Table 6 Agreements with Provincial School Authorities - For 1967-68 and 1971-72

	1967-68	1971-72
Individual School Boards	380	533
Provincial Departments of Education)	New Brunswick Yukon	New Brunswick Manitoba British Columbia

Table 7 Number of Colleges and Universities Offering Courses in Inter-Cultural Education and/or Native Studies - For 1967-68 and 1972-73

1967-68	2
1972-73	16

Table 8 Number of Education and Social Counsellors - For 1968 and 1972

	1968	1972
Education Counsellors	176	186
Social Counsellors	0	225*

* Less than 20 of these are employed by provincial school boards

DECLARATION SUR L'EDUCATION

Le rapport sur l'éducation des Indiens et des Esquimaux présenté en juin 1971 par le Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien a influé d'une façon positive et constructive sur l'orientation nouvelle des lignes de conduite et des programmes touchant l'éducation des autochtones. Le rapport se fondait sur de nombreuses discussions, entrevues et études, et comprenait des remarques faites par des éducateurs, des chefs indiens et des fonctionnaires. Dans ses recommandations, le rapport identifiait et distinguait certains domaines de l'éducation intéressant plus particulièrement la population autochtone du pays.

La publication du rapport coincidait avec des recherches intensives menées par des chefs et des organismes autochtones dans le but de déterminer une théorie de l'éducation qui reflète leur propre culture et leurs valeurs et qui tienne compte aussi des exigences économiques du monde actuel. Au cours des dernières années, des organismes indiens de chaque région du Canada ont rédigé des rapports sur l'éducation et ont mentionné les points qui leur semblaient importants dans le programme d'éducation destiné à leurs enfants et leurs collectivités.

Le Ministère a reçu des comptes rendus de l'Association des Indiens de l'Alberta, de la Fraternité des Indiens du Manitoba, de l'Union des Indiens de l'Ontario, de l'Association des Iroquois et des Indiens alliés, du Grand Conseil de la région du traité n° 3 et de la Fraternité des autochtones du Yukon. De plus, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, l'Association des Indiens de la Nouvelle-Ecosse, l'Union

des Indiens du Nouveau-Brunswick, l'Association des Indiens du Québec et des associations et comités indiens sur l'éducation nous ont fait parvenir des observations précieuses par lettre, au cours de réunions et d'autres façons. La Fraternité nationale des Indiens nous a fait savoir ses opinions par des documents, des lettres et au cours de réunions.

Au cours de la même période, le Ministère étudiait à nouveau ses programmes d'éducation tout en se renseignant sur l'opinion de la population autochtone aux niveaux régionals et nationals.

J'ai visité de nombreuses collectivités indiennes et j'ai tenu des assemblées publiques dans bien des lieux divers. L'éducation était toujours un point très important de la discussion.

Nous voudrions que la population autochtone prenne ses propres décisions et qu'elle joue un plus grand rôle dans l'éducation. Je sais que lorsque les parents prennent une part active à l'administration des écoles, les enfants sont soutenus de la meilleure manière dans leurs efforts scolaires. Ce genre de communication dans les deux sens accroît l'utilité et l'efficacité de l'enseignement. Si la population ne joue pas ainsi un rôle, la classe ne reflètera jamais la culture des élèves. Il faut tenir entièrement compte de la culture pour que l'enseignement porte ses fruits.

Le Comité permanent a souligné cet aspect dans son rapport et je suis absolument du même avis. Dans certains cas, il recommande de renforcer les politiques établies, et dans d'autres, il indique de nouvelles orientations.

Je partage le profond souci du Comité envers les problèmes des élèves autochtones, les abandons de certains et le nombre restreint de jeunes qui parviennent à un niveau supérieur. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour supprimer les raisons qui poussent des jeunes à abandonner leurs études, et pour aider les étudiants autochtones à se préparer en vue d'un plus grand choix d'emplois. Nous le ferons en collaboration avec la population indienne et inuit, et tous les autres gens que cela touche. Ces deux dernières années, par exemple, la population indienne et le Ministère ont travaillé ensemble à mettre au point le matériel d'enseignement afin de créer un programme d'études plus pertinent; des autochtones enseignent les langues indigènes dans les écoles des réserves et des provinces; un nombre accru d'enfants de quatre et cinq ans fréquentent des jardins d'enfants dirigés par des bandes; plus de deux cents conseillers indiens ont été formés et travaillent maintenant à résoudre les problèmes sociaux que rencontrent les enfants scolarisés.

La déclaration de principes "Les Indiens, maîtres de leur éducation" que m'a présenté en décembre dernier la Fraternité nationale des Indiens est le point culminant des recherches menées en vue d'orienter autrement l'éducation des autochtones. Je laisserai à M. George Manuel, président de la Fraternité nationale des Indiens, le soin de vous parler de cette nouvelle déclaration de principes qu'il a préparée avec ses collègues.

Permettez-moi de dire toutefois que le personnel du Ministère et moi-même pensons que la déclaration de la Fraternité est un évènement d'importance dans l'amélioration de l'éducation des Indiens du Canada. J'ai assuré la Fraternité nationale des Indiens que le Ministère et moi-même nous engageons à réaliser les

...4

objectifs d'éducation qui sont énoncés dans la proposition de la Fraternité au bénéfice de la population indienne. Après consultation des organismes indiens et en collaboration avec eux, le Ministère commencera sans perdre de temps à effectuer les changements dans l'éducation que la Fraternité a demandé pour la population indienne.

Pour atteindre nos objectifs, il faut élaborer de nouveaux programmes et de nouvelles lignes de conduite. Les nouveaux principes généraux doivent être transmis à notre personnel de l'éducation à chaque niveau. Pour changer les attitudes de notre personnel et du publique, il faut que la population indienne collabore sans réserve en un effort concerté. On a déjà obtenu les pouvoirs nécessaires pour transférer les programmes d'éducation aux bandes indiennes. Des séances de discussions sont tenues avec le Conseil du Trésor, la Commission de la Fonction publique, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et avec des représentants de la population indienne pour que les intérêts du personnel employé dans ces programmes à l'heure actuelle soient protégés relativement aux possibilités d'emploi, aux taux de salaire et aux droits acquis.

La déclaration de principes de la Fraternité porte sur tous les domaines mentionnées dans la recommandation du cinquième rapport du Comité permanent. En résumé, les points signalés dans ce rapport étaient les suivants:- le besoin de donner aux autochtones un rôle accru dans la prise des décisions touchant l'éducation dans les organisations provinciales et fédérales; le besoin de trouver des méthodes et des moyens pour que la culture et la langue autochtone figurent dans les programmes de cours; le besoin d'élaborer des programmes spéciaux de formation pour le personnel enseignant autochtone; enfin le besoin de créer de meilleurs services

post-scolaires, notamment pour les étudiants. J'adopte en principe les recommandations du rapport du Comité permanent, mais je tiens en plus à souligner tout l'importance de la déclaration de la Fraternité.

Dans la mesure où ils le désirent, par conséquent, les Conseils de bande et les comités indiens régionaux sur l'éducation peuvent se charger du programme d'éducation indienne et l'orienter comme ils le veulent avec l'aide et l'appui du Ministère. Le rôle des services d'éducation du Ministère changera, ils n'auront plus une fonction administrative, mais s'occuperont plutôt de fournir des services professionnels sous la direction des Indiens. Nous sommes préparés à effectuer dans notre organisation et dans nos méthodes, des changements qui aideront à appliquer la politique de la Fraternité nationale des Indiens d'une manière conforme aux désirs de la population indienne et en collaboration avec elle.

Le premier effort du Ministère dans le cadre de l'éducation des autochtones s'exercera en particulier dans les directions suivantes:

1. Le Ministère fera tout ce qui est en son pouvoir pour donner un rôle à la population autochtone dans la gestion et l'administration des écoles. Il est maintenant possible pour les Conseils de bande, dans leur ensemble ou en partie, de diriger les programmes d'éducation scolaire et post-scolaire. Sur la demande des Conseils de bande, les fonctionnaires seront prêts à prendre toutes dispositions utiles afin de transférer la direction des programmes d'éducation aux bandes qui le désirent et de former comme il convient les gens qui administreront ces programmes.

...6

Il existe déjà des collectivités où la population indienne a pris l'initiative, et est en voie de jouer un rôle direct et entier dans l'éducation des enfants. A Blue Quills, la population administre maintenant l'école et le foyer scolaire. En Saskatchewan, nous avons repris, à la demande des Indiens, la gestion de certaines écoles fédérales qui avaient été transférées à la province il y a quelques années. En fin de compte, c'est la population indienne qui gèrera ces écoles et bien d'autres à travers le pays. Le Ministère sera chargé de fournir les installations nécessaires pour ces programmes d'éducation, et les bandes indiennes participeront sans réserve à la planification.

Un membre du personnel de l'éducation des indiens a été chargé d'aider le personnel du Ministère et les bandes à prendre des dispositions pour ce transfert des responsabilités. En ce qui concerne la marche à suivre, le Ministère n'agira pas unilatéralement, et il incombera à chaque bande de décider quand et dans quelle mesure elle veut assumer ses responsabilités. Sur leur demande, les Conseils de bande et les comités sur l'éducation recevront une formation en gestion et administration de conseils scolaires.

On prévoit aussi des fonds à l'intention des bandes qui feront des recherches et des études sur des programmes d'éducation et qui élaboreront des projets expérimentaux et novateurs. Au cours de l'année dernière, plus de vingt projets de recherche et d'expérimentation en éducation ont été entrepris, la plupart étant dirigés par des Indiens. Ils comprenaient les domaines des programmes d'études, de la maternelle, de l'enseignement des langues indigènes, de la planification et de l'administration scolaires, et des services post-scolaires.

...7

2. Aucun transfert d'un programme fédéral d'éducation à une organisation provinciale ne se fera sans une approbation nette de la population indienne, laquelle y participera depuis le début, c'est-à-dire la planification jusqu'à la fin, c'est-à-dire la signature de l'accord sur le financement ou sur l'enseignement. Les responsabilités provinciales dans l'éducation des Indiens proviendront d'ententes entre les Conseils de bande, les autorités provinciales et le gouvernement fédéral.

S'il existe déjà des ententes sur l'enseignement, des Conseils de bande peuvent négocier n'importe quand pour en changer la teneur, avec les conseils scolaires de la province. Pour améliorer les services touchant des ententes existantes sur le financement, le Ministère est prêt à aider les conseils de bande à négocier des ententes sur l'enseignement permettant de satisfaire les demandes des bandes. Ces services peuvent comprendre, l'enseignement des langues, l'extension de programmes d'études, des services spéciaux de conseil et d'autres programmes désirés par une bande en particulier.

Soixante pour cent des écoliers indiens fréquentent des écoles administrées par des organisations provinciales. Il faut que ces organisations conçoivent l'éducation en fonction des besoins des Indiens. J'ai déjà rencontré les ministres de l'Education des provinces, et discuté des moyens à employer pour renforcer les programmes d'éducation à l'intention des écoliers indiens. Je leur ai demandé de donner un rôle aux Indiens dans l'éducation de leurs enfants. Il nous faut des professeurs et des programmes de cours qui représentent la culture du foyer, ou alors bien des efforts seront vains.

...8

Pour y arriver, il faut que la population indienne prenne part à l'administration des écoles et soit convenablement représentée aux conseils scolaires provinciaux.

Les provinces ont répondu positivement à propos de l'extension du programme d'études. Les ministères de l'Education de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ontario ont nommé des conseillers indiens au sein de leur personnel, et la plupart des provinces ont des programmes précis dans le domaine des besoins des autochtones sur le plan de l'éducation.

Dans la plupart des provinces existent ou existeront bientôt des lois visant à permettre l'élection d'Indiens aux conseils scolaires provinciaux. Certaines difficultés persistent encore cependant au niveau de la représentation officielle des communautés indiennes et des pouvoirs des Commissions dans la mise en vigueur de ces lois. J'espère que dans un avenir prochain les provinces et les bandes d'Indiens en arriveront à des accords acceptables pour les populations autochtones et qui leurs donneront un rôle véritable dans les prises de décision concernant leurs enfants. Dans ce cadre, mon ministère assurera la liaison et accordera toute l'aide nécessaire.

J'ai également discuté des changements nécessaires dans l'éducation des autochtones avec les Commissionnaires des Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Vous vous rapellerez que le Gouvernement du Yukon a récemment terminé une étude sur l'éducation dans le Territoire où les besoins des Indiens sont criants. Le nouveau programme d'éducation du Gouvernement du Yukon comprend la formation de comités scolaires locaux possédant des fonctions et des

responsabilités accrues dans le recrutement du personnel et le choix des programmes scolaires. Cette politique entraînera des modifications dans les programmes de cours répondant aux besoins des Indiens et développera l'enseignement de la langue et de l'artisanat autochtones.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les nouveaux programmes scolaires qui mettent l'accent sur la culture et l'enseignement de la langue locale ont connu beaucoup de publicité. Il y a quelques années, mon Ministère a mis au point des programmes scolaires enrichis et du matériel destinés à la population autochtone ainsi que le premier programme de formation d'enseignants autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Gouvernement de ces derniers a développé ces programmes et introduit des possibilités d'enseignement dans les langues aborigènes.

3. Nous avons annoncé, en juin 1972, la mise en oeuvre d'un Programme de centres culturels et éducatifs pour les autochtones. Ce programme accorde des subventions pour des projets proposés par les populations aborigènes. Ces projets assurent la conservation et le renouvellement de la culture autochtone tout en favorisant les nouvelles réalisations éducatives qui sont compatibles avec cette culture.

La coordination de l'ensemble du programme est assuré par un secrétariat de mon Ministère qui travaille directement avec les groupes autochtones pour distribuer les subventions servant à la création de centres culturels et éducatifs et octroyant une aide financière continue aux centres déjà créés.

Nous avons accordé, pour les quatre prochaines années, quarante-deux millions de dollars pour la création de centres culturels et éducatifs aborigènes. Jusqu'à maintenant, les neuf centres suivants ont reçu notre approbation et des subventions: Le Centre éducatif et culturel des Aborigènes du Yukon, à Whitehorse, dans le Yukon; le Centre Old Sun, sur la réserve Blackfoot, à Gleichen, en Alberta; le Centre de l'Association des Indiens de l'Alberta, à Edmonton, en Alberta; le Centre indien de la Saskatchewan, à Saskatoon, en Saskatchewan; l'Institut aborigène d'études nord-américaines à Montréal et La Malaza, au Québec; l'Institut Nishnawbe à Toronto, en Ontario et le Centre Héritage à Frédéricton, au Nouveau-Brunswick. Plusieurs autres propositions provenant d'autres régions du Canada sont présentement à l'étude auprès de ce secrétariat et j'espère pouvoir vous annoncer bientôt l'octroi de subventions complimentaires.

Je considère ces centres comme des lieux de programme visant à faire renaître, revaloriser et transmettre l'héritage culturel des populations autochtones non seulement à leurs enfants, mais également à toute la société canadienne. Ces centres peuvent également constituer une source d'expériences nouvelles dans l'éducation, en vue de rendre celle-ci mieux appropriée aux besoins des populations autochtones. Si ces buts sont atteints, la contribution apportée à l'épanouissement de la fierté et du respect de soi bien justifiés des populations autochtones au Canada aura été très grande.

...11

4. Des efforts spéciaux sont actuellement consacrés à l'adaptation des programmes scolaires aux besoins des Indiens et à l'accroîssement du contenu indien de ces programmes. Plusieurs groupes remarquables d'enseignement sur l'héritage culturel, les coutumes et la culture de plusieurs tribus indiennes ont été formés. A l'Ecole Ermineskin en Alberta, des parents, des élèves et des professeurs ont élaboré du matériel et des méthodes d'éducation en Cree. Au Lac La Ronge, des programmes spéciaux de mathématique et d'écologie ont été préparés à l'intention des enfants autochtones. Quatre cours importants sur les Indiens du Canada ont été élaborés en vue de leur utilisation à l'école, dont trois sous la direction des Indiens.

Dans un certain nombre de ces études visant au développement, le personnel des facultés d'éducation est invité à travailler avec les parents indiens et les professeurs pour la mise au point de cours adaptés aux besoins des Indiens. A travers le pays, les populations indiennes se sont rassemblées en comités locaux d'étude des programmes afin de compléter ce travail. Il existe également dans chaque région des centres indiens d'assistance à l'enseignement pour aider les écoles dans l'élaboration de programmes et de matériel de cours sur l'histoire et la culture indiennes.

On accorde une attention particulière aux classes de maternelle utilisant des langues vernaculaire lorsque les parents le demandent. On encourage les parents à mettre sur pied des classes de maternelle avec l'aide financière du Ministère. La population locale de l'île de Manitoulin poursuit présentement un programme d'essai, à l'intention des enfants de trois ans,

avec l'aide de l'Institut ontarien d'études sur l'éducation. Le financement de ce programme est assuré conjointment par la Province de l'Ontario et mon Ministère.

Mon Ministère aidera également les enseignants des écoles provinciales à suivre des cours en éducation interculturelle. Il est prévu que d'ici 1975 tous les professeurs des écoles fédérales auront suivi des cours en éducation interculturelle et en études autochtones.

5. A la demande de bandes et des organisations Indiennes, l'enseignement est donné en langue vernaculaire dans un nombre croissant d'écoles fédérales et provinciales. Des programmes de formation d'instructeurs de langue aborigène ont été élaborés et l'on poursuit des projets de recherche destinés à rassembler les traditions orales et à élaborer des dictionnaires et des grammaires pour différents groupes linguistiques d'Indiens.

En Colombie-Britannique, des recherches portant sur les langues sont menées dans au moins quinze régions où se trouvent des bandes. Les plus vieux racontent des histoires et des légendes indiennes; leurs enfants et leurs petits-enfants les enregistrent sur bande magnétique et les transcrivent; ils les traduisent et les emmagasinent ensuite dans des ordinateurs. Les collections autochtones d'histoires, à l'usage des écoles et des autres groupes indiens ou non, deviennent ainsi facilement accessibles. Dans d'autres provinces, les comités de langue aborigène poursuivent des recherches portant sur les langues et assurent l'enseignement dans la langue des autochtones de la région.

...13

Le nombre de professeurs et de professeurs auxiliaires connaissant bien la langue de la communauté sera accru. Des programmes spécialisés de formation de professeurs pour augmenter le nombre de professeurs indiens qualifiés seront offerts à Chicoutimi, Brandon, Saskatoon et Calgary. D'autres programmes seront également élaborés dans un avenir prochain.

6. Au cours des six années écoulées, le nombre d'étudiants indiens fréquentant l'université a quintuplé, passant de cent cinquante en 1967 à près de huit cent cette année. On attribue en premier lieu cette augmentation aux aspirations à une éducation supérieure des populations indiennes ainsi qu'au développement de l'enseignement professionnel. En second lieu, les accords spéciaux conclus par les universités à l'intention des étudiants adultes permettent à ceux qui ont dû abandonner leurs études prématurément de s'incrire dans les universités.

Mon Ministère fournit aux étudiants une allocation de subsistance calculée selon le barème du Ministère de la Main-d'Oeuvre pour les allocations de formation et qui varie entre $51 par semaine et des sommes plus importantes selon le nombre de personnes à charge. De plus, des subventions couvrent les frais de scolarité, le transport et dans certains cas pour des vêtements ou de l'équipement spécial.

La plupart des universités offrent des services d'orientation et de tutelle assurés par des conseillers de l'université ou du Ministère dans la communauté. Les services d'orientation font partie intégrante de tous les programmes universitaires spéciaux à l'intention des populations autochtones.

...14

En conclusion, mon Ministère se propose d'établir un dialogue continue avec la Fraternité nationale des Indiens, les associations provinciales d'Indiens, les conseils de bandes locaux et les comités d'éducation. Ces réalisations ne seront pas précipitées, imposées ou concrétisées sans l'approbation des parents indiens, ou des bandes ou autres organismes communautaires locaux les représentants. Le Ministère désire travailler objectivement avec les communautés indiennes selon un plan de collaboration qui encourage un dialogue complet, libre et franc et qui accorde à la communauté indienne concernée la plus grande part des responsabilités en ce qui concerne les décisions et les directives relatives à l'éducation. Le Ministère en arrivera progressivement à jouer un rôle d'assistance en vue d'assurer des services spécialisés d'éducation et de conseil, et de discuter avec les Indiens lorsque ceux-ci en sentiront le besoin. La direction et l'orientation des programmes scolaires continueront cependant à être assumées par les Indiens. Ils pourront demander toute l'aide nécessaire de tous les services qu'ils voudront. Je reconnais qu'un programme, même très bien conçu, ne peut être satisfaisant pour toutes les époques et toutes les situations. Nous désirons et nous souhaitons certainement que le Conseil national des Indiens envisage, de temps à autre, de mettre à jour et de modifier ses programmes de cours ainsi que de les élaborer conformément aux désirs des communautés respectives et à leurs besoins de changements quant aux cours offerts.

Le rapport du Comité permanent souligne l'utilité d'introduire des "modèles d'excellence" dans l'enseignement aux autochtones. Dans la revue "This Magazine is About Schools", un journaliste pose la question suivante: "L'excellence n'apparaît-elle pas d'elle-même lorsque l'être humain jouit du cadre nécessaire

pour s'épanouir - et n'est-elle pas une raison pour s'épanouir."

J'espère que, dorévanant, les populations autochtones se sentiront à l'aise pour s'épanouir intellectuellement et satisfaire leurs aspirations les plus chères.

STATISTIQUES SUR L'EDUCATION DES INDIENS A L'INTENTION DU MINISTRE

Tableau 1 Inscription des indiens aux jardins d'enfants à la maternelle, à l'élémentaire, au secondaire et au post-secondaire pour les années 1960, 1965, 1968, 1971 et 1972.

	1960	1965	1968	1971	1972
Jardins d'enfants	2,911	3,660	5,699	8,206	8,215
Elémentaire (1 à 6)	31,225	38,929	40,331	43,036	43,242
Secondaire (7 à 12)	7,493	12,280	15,045	19,822	20,796
Etudes universitaires	91	177	247	639	Pas disponible
Formation professionnelle	356	1,244	2,019	5,555	Pas disponible
Perfectionnement	60	1,387	1,443	10,580	Pas disponible
Education permanente	400	2,753	13,142	24,745	Pas disponible

Tableau 2 Fidèlité des élèves à l'élémentaire, au premier cycle et au deuxième cycle (du secondaire) pour 1967 et 1972.

	1967	1972
Pourcentage des élèves terminant l'école élémentaire (6e année)	71%	80%
Pourcentage des élèves terminant le permier cycle du secondaire (8e année)	48%	59%
Pourcentage des élèves terminant le deuxième cycle du secondaire(12e année)	10%	16%

Tableau 3 Progrès des élèves indiens - selon l'âge et la classe pour l'année 1971

	1971
Elèves dans la classe correspondant à leur âge	40%
Elèves dans une classe supérieure à leur âge	2%
Elèves dans une classe inférieure à leur âge	58%

Tableau 4 Lieux de résidence des élèves indiens pendant les années scolaires 1969-70 et 1972-73

	1969-70	1972-73
Elèves demeurant dans leur foyer	82%	85%
Elèves demeurant dans des foyers scolaires	12%	7%
Elèves demeurant dans des pensions	6%	8%

Tableau 5 Comités Indiens locaux sur l'éducation en 1968-69 et 1972-73

	1968-69	1972-73
Nombre de comités d'éducation	72	246

Tableau 6 Accords conclus avec les autorités scolaires provinciales en 1967-68 et 1971-72

	1967-68	1971-72
Commissions scolaires (individuelles)	380	533
Ministères provinciaux de l'Education)	Nouveau-Brunswick Yukon	Nouveau-Brunswick Manitoba Colombie-Britannique

Tableau 7 Nombre de collèges et d'universités offrant des cours en éducation interculturelle ou en études aborigènes en 1967-68 et 1972-73

1967-68	2
1972-73	16

Tableau 8 Nombre de conseillers éducatifs et sociaux en 1968 et en 1972

	1968	1972
Conseillers éducatifs	176	186
Conseillers sociaux	0	225*

*Moins de vingt de ceux-ci sont au service des commissions scolaires provinciales.